



## 14ème législature

<b>Question N° : 96034</b>	De <b>M. Christophe Sirugue</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > médicaments	<b>Analyse</b> > conditionnement.
Question publiée au JO le : <b>24/05/2016</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le conditionnement des médicaments. Nombre de médicaments sont conditionnés à vingt-huit comprimés par boîte. Les patients soumis à des traitements mensuels de longue durée se voient contraints de consulter plus fréquemment leur médecin afin de renouveler leur prescription. Les pharmaciens d'officine ne peuvent déconditionner les boîtes ; cela permettrait pourtant d'adapter la prescription du médecin aux besoins du patient souffrant de maladies chroniques. En conséquence, il lui demande si, comme dans nombre de pays, elle envisage de faire coïncider la quantité de médicament délivrée avec celle exactement prescrite.